



Compte-rendu CAPA PLP MOUVEMENT INTRA du 13/06/2017

Membres présents à la CAPA du 13 juin, sous la présidence de monsieur PIERRE-LOUIS Bruno en l'absence de monsieur le recteur : Le Directeur des Ressources Humaines (DRH), 4 personnels de la DPE2, 3 personnels du corps des inspecteurs, 6 personnels de direction et parmi les représentants des organisations syndicales les commissaires paritaires du SE-UNSA.

Le quorum étant atteint, Monsieur le D.R.H. préside et ouvre la séance à 9h45 en précisant l'ordre du jour :

- I. **Affectations mouvement intra-académique 2017**
- II. **Demande de disponibilités**
- III. **Questions diverses**

I) Affectations mouvement intra-académique 2017

L'administration indique des modifications dans le document de travail concernant :

- Des changements de codes disciplinaires pour certains collègues
- Le nombre de postes vacants pour la discipline lettre-histoire

Les affectations des collègues sont analysées individuellement, c'est ainsi que des incohérences sont constatées et dénoncées par les organisations syndicales.

En effet, par manque d'informations les collègues n'ont pas effectué de vœu de commune et groupement commune, de ce fait des points de bonification n'ont pas pu être rajoutés.

Le SE-UNSA interpelle sur le respect de la circulaire qui précise que le traitement s'effectue en fonction du 1^{er} vœu exprimé par le candidat et en prenant en compte le plus petit barème de tous les vœux exprimés (y compris les vœux bonifiés handicap, RC, RC+enfant, RRE).

Cette règle n'a pas toujours été respectée, certain collègue ont vu leur 3^{ème} vœu COM BONIFIE pris en compte au détriment de d'autres collègues ayant un barème plus important sans bonification sur leur premier vœu.

En effet, sur la circulaire académique il est conseillé aux personnels de formuler un premier vœu précis pour guider leur affectation, puis d'exprimer un maximum de vœux et notamment des vœux larges de type commune (COM) ou groupement de communes (GEO).

Le SE-UNSA dénonce cette indication sur la circulaire car elle est en contradiction avec un traitement en fonction du barème du 1^{er} vœu et elle ne prend pas en compte l'ordre chronologique des barèmes et des vœux.

Le DRH Répond ne pas comprendre la polémique et rappelle le fonctionnement des barèmes lors du mouvement. En effet, l'algorithme prend en compte plusieurs paramètres et respecte l'ordre

des vœux établit par les collègues, et en règle générale le 1er vœu est respecté. Cependant, il prend bonne note de l'inquiétude des syndicats.

Les résultats de ce mouvement :

- ▶ 122 participants dont 111 ont obtenu un poste 91%,
- ▶ 64 collègues ont obtenu leur 1^{er} vœu soit près de 53% des candidats à la mutation,
- ▶ 2 annulations,
- ▶ 11 non pas eu satisfaction, dont 2 sans affectations de fait, affectés en tant que TZR.

Les propositions de modifications au mouvement sont adoptées.

Le SE-UNSA interpelle l'administration sur le cas des collègues qui n'ont pas eu satisfaction et souhaiterait connaître la situation des collègues postulant à un poste d'assistant technique chef des travaux ATCT.

Le DRH rappelle que la commission d'ajustement statuera le 30 juin sur des postes provisoires et de ce fait, les collègues doivent rapidement demander une révision d'affectation.

Suite aux extensions de mutation automatique pour le personnel en obligation de mutation, **Le SE-UNSA** invite les collègues ayant des problèmes de mutations à effectuer un recours gracieux et à envoyer leur demande à l'administration le plus rapidement.

Le SE-UNSA interroge l'administration sur le cas des collègues qui sont affectés en TZR rentrant dans l'académie sur le choix de la ville d'installation.

L'administration explique que le collègue TZR a le choix de son établissement de rattachement au niveau administratif.

Le SE-UNSA invite les collègues à rentrer en contact avec l'administration pour faire valoir ce droit.



II) DEMANDES DE DISPONIBILITE

L'administration énonce les avis émis par le Recteur, sur 6 demandes il y a 1 avis défavorable.

Le SE-UNSA interroge sur les critères d'émission de l'avis défavorable et déplore cette décision.

Le DRH explique que l'avis défavorable est dû au déficit d'enseignant de l'académie de Guyane. En effet, la position du Rectorat notamment pour les entrants dans l'académie est le refus des demandes de disponibilité. Cependant les collègues peuvent effectuer une demande de recours auprès du Recteur.

Le SE-UNSA invite les collègues à rentrer en contact avec l'administration pour faire valoir ce droit.

III) QUESTIONS DIVERSES

1/ La prime ZEP

Le SE-UNSA interpelle l'administration sur le fait que les collègues ont droit à la prime ZEP en lycée en zone prioritaire jusqu'en 2019 pourtant, il apparaît que des suppressions de prime ZEP ont d'ores et déjà eu lieu. La vérification de ces éléments étant bien sûr rendue très difficile à cause des délais de récupération des fiches de paie. Le SE-UNSA s'inquiète d'un éventuel remboursement des primes versées aux collègues en poste depuis 2015.

Le DRH indique qu'il n'a pas connaissance de ces faits hormis les remontées syndicales. L'affaire sera suivie attentivement par le rectorat et le syndicat.

2/ Le versement de la prime de sujétion pour l'année 2015

Le SE-UNSA s'indigne que l'indemnité de sujétion de l'année 2015 ne soit toujours pas versée malgré les différentes audiences à ce niveau. Elle s'inquiète du retard accumulé autour de la prime de sujétion sachant qu'à l'audience du 13 MAI 2017 avec le Recteur, il avait déploré cette erreur administrative et souhaitait la réparer.

Le DRH explique qu'il n'a pas été en mesure d'appliquer la réforme en 2015, pour des raisons logistiques. Aucun enseignant n'a reçu la prime en question en 2015 et le problème est à l'étude. Pour ce qui est de 2016, tout est mis en œuvre pour que les primes soient versées dans les délais indiqués.

Le SE-UNSA réclame que le problème soit réglé avant les vacances. Nous garderons un regard vigilant sur le sujet.

3/ Néo-titulaires mutés à l'hexagone

Les syndicats déplorent la mutation en métropole de collègues néo-titulaires alors que l'académie est déficitaire. Ils insistent sur la nécessité absolue de conserver dans le département les forces vives. Demande est faite au rectorat d'œuvrer efficacement en ce sens.

Le DRH rappelle que les collègues ont obtenu un concours national avec toutes les contraintes géographiques que cela implique. Les besoins des académies sont déterminés au niveau national et non local. Néanmoins, il fait remarquer que dans la plupart des cas les mutations sont à l'avantage des collègues et de l'académie. Il entend cependant l'inquiétude des syndicats, et soutiendra la demande du maintien dans l'académie des stagiaires Guyanais.

L'ordre du jour étant épuisé la CAPA est levée à 11h35

Amitiés syndicales,

Si tu n'es pas encore adhérent(e) au SE-UNSA, nous t'invitons à le faire. Le SE-UNSA est le 1^{er} syndicat d'enseignants de Guyane. Tu paies par prélèvements automatiques à partir du mois d'octobre (10 prélèvements ou moins si tu le souhaites) au tarif de cette année et tu es adhérent dès aujourd'hui.

Nous te proposons une pré-adhésion 2017/2018. Etre adhérent au SE-UNSA, c'est être mieux informé(e), avoir un meilleur suivi de ta situation professionnelle.....

*vosre adhesion sera valable des maintenant, au tarif de cette annee et pour toute l'annee scolaire 2017/2018, en prelevements automatiques
vous recevrez nos publications des aujourd'hui.
vous recevrez nos documents specifiques d'accompagnement pour mieux comprendre le deroulement de votre carriere
vous deduirez 66% de votre cotisation de vos impots sur les revenus 2013 et si vous etes non imposable, vous recevrez un cheque de ce montant de la part du Tresor Public pour des raisons d'economies de gestion, cette offre est liee au paiement fractionne de la cotisation par prelevements automatiques.*

**Rejoignez des maintenant le syndicat de tous les enseignants de la maternelle au lycee,
1er syndicat des enseignants de Guyane au sein de l'UNSA Education, 1ere federation de
l'Education !**

SECRETARE DE LA BRANCHE PLP
Amelie BUZARE : seunsa.guyane.plp@gmail.com

**Les commissaires paritaires PLP du SE-UNSA Guyane se tiennent a ta disposition pour tout
complement d'information**

PLP	BUZARE	Amelie	amelie.buzare@wanadoo.fr	0694464740	Montjoly
PLP	KOUDAYA	Jean Joseph	koudav@yahoo.fr	0694382432	St Laurent
PLP	HO SI FAT	Marguareth	charles.fml@wanadoo.fr	0694228842	Cayenne

Amicalement,
Ingrid MENCE
Secrtaire academique « 2eme degre » au SE-UNSA Guyane
2d.seunsaguyane@gmail.com

